

# Italie : Un jugement historique condamne l'Etat à informer la population des risques pour la sante dus aux téléphones portable

Publié le 18 janvier 2019

[English Press release](#)

[Cette décision du tribunal administratif de Rome](#) est historique. Elle ordonne au gouvernement italien de créer une campagne nationale d'information sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des téléphones portables.

Suite à l'annonce faite par le gouvernement italien qu'il ne faisait pas appel de sa condamnation, le jugement publié le 13 novembre 2018 a été [largement relayé par les médias transalpins](#) :

"Il faut donc déclarer l'obligation du Ministère de l'environnement, du Ministère de la santé et du Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche, chacun pour son domaine de compétence propre, d'assurer, en application des dispositions de l'art. 10 de la Loi n. 36/2001, d'adopter une campagne d'information, adressée à l'ensemble de la population, concernant l'identification des méthodes correctes d'utilisation des appareils de téléphonie mobile (téléphones cellulaires et sans fil) et des informations sur les risques sanitaires et environnementaux liés à une mauvaise utilisation de ces appareils.

La campagne d'information et d'éducation à l'environnement susmentionnée doit être mise en œuvre dans un délai de six mois à compter de la notification ou, si elle est antérieure, de la communication administrative du présent arrêt, en utilisant les moyens de communication les plus appropriés pour assurer une large diffusion des informations qu'il contient".

Nous devons cette formidable avancée à l'action du professeur Angelo Levis et de l'association "A.P.P.L.E." - ([www.applettrosmog.it](http://www.applettrosmog.it)) présidée par Laura Masiero et à leurs avocats : Renato Ambrosio, Stefano Bertone, Chiara Ghibauda, Luigi Angeletti - Ambrosio & Commodo, Turin. Dans leur argumentaire, ceux-ci se sont appuyés, entre autres, sur les données OPEN DATA concernant les résultats des tests de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) sur plus de 500 téléphones portables publiés dans le cadre du scandale industriel et sanitaire du Phonegate. Ce que nous a confirmé, par mail, hier soir, Maître Stefano Bertone.

Pour le Dr Arazi, Président d'Alerte Phonegate :

" Nous espérons que cette décision italienne va, tant à l'échelon européen qu'international être un exemple pour la mise en place de campagnes de protection de la santé des utilisateurs de téléphones portables. Pouvoirs publics et fabricants doivent impérativement prendre le train des bonnes résolutions en 2019. Surtout au moment où le scandale du Phonegate montre que les industriels ont sciemment trompé tous les utilisateurs en les exposant bien au-delà des limites à ne pas dépasser".

Nous serons reçus, le vendredi 25 janvier 2019 à 10h, au ministère de la Transition écologique et solidaire, par le chef du service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses à la Direction générale de la prévention des risques. Le jugement susmentionné fera bien entendu partie de l'ordre du jour que nous proposerons à

## NOS BUREAUX

Rome – Via della Conciliazione, 44

Milan – Strada privata Maria Teresa, 11 (Piazza Borsa)

Naples – Via dei Mille, 47

Turin – Via Cavalli, 32

Catania – Piazza Corsica, 14